



Pour diffusion immédiate

La municipalité de Saint-Quentin a atteint l'étape 5 dans sa lutte contre les changements climatiques

Saint-Quentin, N.-B., 9 juin 2022 — La municipalité de Saint-Quentin a atteint l'étape 5 du programme *Partenaires dans la protection du climat (PPC)*. Ce programme consiste en un réseau d'administrations municipales canadiennes qui se sont engagées à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à protéger le climat. Notre engagement dans le programme nous permet de progresser dans le cadre en cinq étapes des PPC. Depuis l'élaboration d'un inventaire jusqu'à l'établissement et l'atteinte des cibles de réduction des émissions, chaque étape nous rapproche de notre objectif.

« Depuis l'adoption par le Conseil municipal de son plan vert en 2007, les notions de la protection de l'environnement et des changements climatiques font désormais partie intégrante du plan d'aménagement municipal. Que ce soit l'eau potable, les installations souterraines, les opérations municipales, les projets d'infrastructures et toutes autres activités de développement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre demeure plus que jamais un objectif commun et un critère hautement respecté dans le processus décisionnel. À titre de Maire de la Ville de Saint-Quentin, je suis fière de notre participation au programme national de lutte contre les changements climatiques. » - Nicole Somers, Maire.

À titre de membre du programme PPC, la municipalité de **Saint-Quentin fait partie des quelque 450 administrations municipales à travers le Canada**, assume un rôle de chef de file et contribue fortement à la réduction des émissions globales de GES du Canada. En 2018, les municipalités membres ont fait état de plus de 160 projets de réduction des émissions de GES. Ces projets représentent une réduction annuelle de plus de 720 000 tonnes de GES — soit l'équivalent de retirer plus de 150 000 véhicules de tourisme de la circulation pendant un an. Outre la réduction des émissions de GES, les municipalités ont constaté d'autres avantages et économies pour la collectivité, notamment 2,88 M\$ d'économies annuelles générées par la réduction des émissions des lampadaires, des véhicules et des bâtiments appartenant aux municipalités.

À propos du programme PPC

Le programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) est géré et offert par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et ICLEI – Gouvernements locaux pour le développement durable (ICLEI Canada).

Depuis 1994, les PPC fournissent aux municipalités de toutes tailles les outils, les ressources et les conseils dont elles ont besoin pour progresser dans un processus en cinq étapes visant à réduire les émissions de GES et à atténuer l'incidence des changements climatiques. Voici ces cinq étapes :

- Étape 1 — Dresser un inventaire de référence des émissions de GES et établir des prévisions
- Étape 2 — Établir des objectifs de réduction des émissions
- Étape 3 — Élaborer un plan d'action local
- Étape 4 — Mettre en œuvre le plan d'action local
- Étape 5 — **Surveiller les progrès et présenter les résultats**

On compte des membres des PPC dans l'ensemble des provinces et des territoires canadiens, et les municipalités membres représentent plus de 70 % de la population canadienne. Le programme reçoit du soutien financier du gouvernement du Canada et d'ICLEI Canada.

Renseignements supplémentaires

Partenaires dans la protection du climat : <https://fr.pcp-ppc.ca/>

Fédération canadienne des municipalités : <https://fcm.ca>

ICLEI Canada : <https://icleicanada.org/fr/>

Ville de Saint-Quentin : www.saintquentinnb.com

Personne-ressource

Nicole Somers, Marie, Ville de Saint-Quentin
(506)235-2425, ville@saintquentin.nb.ca